

Initiatives parlementaires

Je suis fier du projet de loi que j'ai élaboré parce que, même si elle peut accepter une grande gamme de modes de vie, la société ne saurait être tenue d'appuyer tous les modes de vie que l'on trouve dans la société. Elle doit affecter ses précieuses ressources aux structures sociales éprouvées et authentiques qui existent au sein de la société canadienne depuis des siècles et qui sont partagées par des centaines de cultures dans le monde.

Le numéro de février du *U.S. News and World Report* fait état d'études américaines montrant que la mère et le père forment le noyau parental idéal. Rien de plus efficace pour vaincre la pauvreté, combattre la criminalité, réduire le taux des grossesses chez les adolescentes et celui des suicides et, enfin, enrayer la maladie mentale. Malgré cela, les familles nucléaires continuent d'être l'objet de discrimination même au point de vue fiscal dans notre pays. Le temps est venu de montrer du doigt la discrimination qui est encouragée par le gouvernement actuel et dont sont victimes les familles nucléaires. Voilà pourquoi j'espère que, lorsque mon projet de loi sera sur le point d'être voté, nous serons en mesure d'en discuter longuement et à fond.

En terminant, je tiens à ce que le député de Hochelaga—Maison-neuve en compagnie duquel j'ai siégé au Comité permanent des droits de la personne au cours de la dernière session, sache combien je l'apprécie lui ainsi que le travail qu'il a accompli au sein du comité, même si nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet. J'avoue avoir des réserves d'ordre moral à l'égard du mode de vie homo-sexuel et si j'ai abordé la question c'est donc pour les raisons purement pragmatiques que j'ai invoquées. Les mesures pour la reconnaissance légale des conjoints de même sexe ne sont pas au nombre des dossiers d'intérêt public.

[Français]

M. Maurice Bernier (Mégantic—Compton—Stanstead, B.Q.): Monsieur le Président, il me fait plaisir d'intervenir dans ce débat, suite au dépôt de la motion suivante par mon collègue d'Hochelaga—Maison-neuve:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires afin de reconnaître légalement les conjoints de même sexe.

Monsieur le Président, vous me permettrez d'abord de rendre hommage à mon collègue d'Hochelaga—Maison-neuve pour son courage d'avoir déposé en cette Chambre une motion qui nous permet de comprendre, en ce qui touche les droits de la personne, les véritables enjeux, et surtout le véritable positionnement des députés de cette Chambre, et plus particulièrement de nos collègues du Parti réformiste et de certains députés de la majorité libérale.

Plusieurs de mes collègues, dont le député de Chicoutimi il y a quelques minutes, le député de Jonquière lors de la première heure du débat, et naturellement le député d'Hochelaga—Maison-neuve, se sont exprimés sur le fond de la question, c'est-à-dire la reconnaissance des droits des conjoints de même sexe, sur la nécessité de procéder en cette matière sur les conséquences économiques d'une telle décision. Alors vous comprendrez que je n'ai pas l'intention de revenir sur ces sujets, sur ces arguments puisqu'ils ont été élaborés avec beaucoup de compétence.

• (1130)

Je voudrais revenir sur ce qui me paraît être l'enjeu fondamental de ce débat, à savoir si nous sommes en train de faire un débat sur l'homosexualité ou si nous sommes en train de faire un débat sur les droits de la personne.

Nous sommes habitués aux discours de nos collègues du Parti réformiste, il est vrai, et ces derniers sont presque devenus les apôtres de l'intégrisme de droite tous azimuts. On est habitué à ce genre de discours, mais quand même, il y a des réflexions que je ne peux pas accepter.

La palme des commentaires odieux, inacceptables et honteux revient à notre collègue libérale de Central Nova. Nous l'avons entendue les répéter deux fois plutôt qu'une en cette Chambre; d'abord, lors du débat sur le projet de loi C-41, puis sur la motion de mon collègue d'Hochelaga—Maison-neuve. Elle a tenu des propos honteux, je le répète, honteux pour cette Chambre, honteux pour la majorité libérale et honteux pour la démocratie tout court.

Que disait la députée de Central Nova, applaudie en cela par des collègues du Parti réformiste? Je la cite, lors du débat sur le projet de loi C-41: «L'homosexualité n'est pas un comportement naturel; c'est une pratique immorale qui mine les droits et les valeurs de nos familles canadiennes et qui ne doit absolument pas être acceptée.»

Puis elle ajoutait: «...un petit groupe»—designant les homosexuels, il va sans dire—«un petit groupe de notre société qui mine et détruit les valeurs canadiennes et la morale chrétienne. [...] Nous sommes majoritaires.»—j'imagine qu'elle parle ici des hétérosexuels—«nous vivons en démocratie et [...] je représente le point de vue de la majorité des Canadiens.»

Je dis que si c'est ce genre de société, ce genre de liberté que le Canada veut nous offrir, si la députée de Central Nova se fait le porte-parole, comme elle l'a dit, de la majorité des Canadiens, il est urgent, pour nous du Québec, que nous en sortions.

Nous n'acceptons pas ce genre de remarque. Le débat que nous tenons présentement, celui qui est devant la Chambre, par la motion de mon collègue d'Hochelaga—Maison-neuve, est un débat sur les droits de la personne, non pas sur l'homosexualité. Si des collègues en cette Chambre ont des doutes par rapport à leur propre orientation sexuelle, qu'ils aillent suivre une thérapie. Il ne s'agit pas ici d'une thérapie collective; nous sommes un Parlement, dans une société démocratique, qui devrait faire en sorte que les valeurs démocratiques soient respectées et promues. Et je prétends que l'une de ces premières valeurs est de respecter les individus dans chacune de nos familles.

Autour de nous, dans nos régions immédiates, nous connaissons tous des hommes et des femmes qui vivent leur homosexualité. Est-ce que nos collègues du Parti réformiste prétendent qu'on devrait éliminer ces personnes et qu'on ne devrait pas leur reconnaître les droits les plus fondamentaux? On n'est pas en train de dire que la Chambre des communes doit adopter une motion pour valoriser l'homosexualité, pas plus qu'elle n'a à valoriser l'hétérosexualité. On dit que si deux personnes, qu'il s'agisse d'un homme et d'une femme, de deux hommes ou de deux femmes, décident de vivre ensemble, pourquoi ces individus ne seraient-ils pas respectés